


PROCÈS VERBAL n° 78

Réunion du Comité exécutif

6 septembre 2024

 **À distance (via Zoom) depuis Praia da Vitória**

Introduction ; Nature de la réunion

Le Comité exécutif du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni à huis clos et à distance via la plateforme Zoom, avec une interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, le six septembre deux mille vingt-quatre, à onze heures trente (heure locale).

1. Mot de bienvenue du président du Comité exécutif

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias* et président du Comité exécutif) a souhaité la bienvenue à tous les participants et a indiqué les points inscrits à l'ordre du jour. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour et informations administratives

Madame la Secrétaire générale a déclaré que la réunion bénéficierait d'une interprétation en portugais, en espagnol et en français, et qu'elle serait enregistrée en vue de l'établissement de son procès-verbal. Elle a indiqué que le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 21 mars 2024 avait été approuvé à l'unanimité le 15 juillet 2024 et a souligné les efforts réalisés depuis la dernière réunion pour respecter le plan de travail, y compris l'approbation de l'introduction et la modification par le secrétariat du nouveau règlement intérieur. Madame la Secrétaire générale a également indiqué que la modification relative au remboursement des frais d'hébergement serait discutée lors de la présente réunion. Enfin, elle a évoqué la modification du règlement intérieur relative aux observateurs et a demandé aux membres de décider si son approbation aurait un caractère

d'urgence (approbation dans les 2 jours) ou non (approbation dans les 10 jours), compte tenu des prochaines réunions du CCRUP en Guyane.

M. David Pavón a déclaré que, compte tenu du fait que les réunions en Guyane auraient lieu prochainement, l'approbation devrait revêtir un caractère d'urgence et intervenir dans un délai de deux jours.

Mme Margot Angibaud (Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins) a indiqué qu'elle n'avait pas d'autres commentaires à faire sur les observateurs, les modalités et modification du règlement intérieur relative à l'article en question ayant déjà été discutées. Cependant, la révision du règlement intérieur est selon elle un exercice général et fondamental pour le fonctionnement futur du CCRUP. Elle a également déclaré qu'il fallait éviter les consultations urgentes, car le délai de deux jours est très limité et ne permet pas une consultation adéquate.

M. David Pavón a déclaré que tant le CCRUP que le Comité exécutif devraient procéder à des modifications et à des révisions chaque fois que cela s'avère nécessaire, soulignant l'importance d'unir les forces et de maintenir une attention constante quant aux possibilités d'amélioration.

Mme Mercedes Garcia (*Asociación Tinefereña de amigos de la Naturaleza*), en réponse à Mme Margot Angibaud, a déclaré qu'elle défendait depuis longtemps la nécessité de revoir, développer et modifier le règlement intérieur, une tâche du Comité de coordination qui n'a pas encore été effectuée.

M. Pavón a affirmé que l'objectif était de concentrer les efforts sur les modifications. Bien que le processus prenne du temps, des progrès ont été réalisés. Rien n'a été envoyé dans la mesure où le travail n'a pas été finalisé, celui-ci se poursuivant.

Résumé :

L'ordre du jour de la réunion a été approuvé à l'unanimité.

Le point du règlement intérieur relatif aux observateurs sera approuvé par le Comité exécutif dans un délai de 10 jours.

3. Débat et vote sur le plan de travail et le budget de la 6^e année – 2024/25

M. David Pavón a déclaré qu’il serait utile de partager sur l’écran les documents sur le plan de travail et le budget de la sixième année de fonctionnement du CCRUP, afin de faciliter la discussion, l’approbation des documents ou l’envoi de contributions individuelles.

Madame la Secrétaire générale a partagé le plan de travail et a indiqué qu’elle commencerait par aborder les principales modifications avant d’ouvrir le débat sur les détails. Elle a souligné que, bien qu’il y ait 7 membres effectifs en moins par rapport à l’année précédente, 44 membres au total avaient manifesté leur intérêt à participer aux activités de 2024/25 et que 2 organisations supplémentaires étaient intéressées. Elle a précisé que pour la première fois, l’année prochaine, toutes les régions ultrapériphériques européennes seraient représentées au sein du CCRUP, et que l’association *ASS des Marins Pêcheurs de Saint-Martin*

participerait aux réunions en Guyane. Si la participation des membres des Açores et des Canaries a diminué, il a été observé que les membres effectifs étaient de fait les participants les plus actifs. Madame la Secrétaire générale a déclaré que le CCRUP entrait dans une phase de stabilisation. Toutes les propositions de travail des groupes de travail ont toutes été approuvées par lesdits groupes, à l’exception d’un point sur l’étude des récifs coralliens dans les RUP françaises, inclus dans le plan de travail, pour recommander une étude du CIEM, compte tenu de leur importance pour la biodiversité mondiale. En ce qui concerne les réunions de 2025, Madame la Secrétaire générale a suggéré la troisième semaine de mars pour les premières réunions hybrides ; pour les deuxièmes réunions hybrides, elle a suggéré la deuxième semaine de septembre, afin d’éviter une surcharge administrative. Elle a indiqué que Mme Carolina Silveira, recrutée comme assistante pour la politique de la pêche et de l’aquaculture le 1er mars, était en congé de maternité et serait de retour en novembre, étant remplacée temporairement par une stagiaire, Mme Laura Jordão. Par ailleurs, Mme Nídia Leal a été recrutée comme assistante financière et administrative le 11 mars.

M. Juan José Rodriguez (*Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de las Palmas*) a déclaré qu’il n’avait pas compris s’il y aurait des dates de réunions en

mars.

Madame la Secrétaire générale a précisé que toutes les dates étaient incluses dans le plan de travail et le calendrier des réunions du CCRUP, soulignant que les réunions prévues du 18 au 20 mars 2025 se dérouleraient à Madrid.

Mme Mercedes Garcia a indiqué qu'elle avait plusieurs suggestions pour le plan de travail, soulignant que le coût des voyages vers les petites îles était toujours plus élevé. Elle a insisté sur la nécessité de préciser la destination finale afin de déterminer les montants à dépenser.

M. David Pavón a indiqué qu'une fois l'île de destination finale choisie, il serait possible de commencer à planifier. Il a toutefois souligné que, pour des raisons économiques, l'idéal serait de choisir une île avec des vols directs, en l'occurrence Grande Canarie.

Madame la Secrétaire générale a déclaré qu'il était essentiel de rappeler que le budget était toujours lié au plan. C'est pourquoi le plan doit être débattu avant le débat sur le budget et qu'il est logique de décider d'abord de la destination avant d'adapter le budget.

M. David Pavón a approuvé la tenue des réunions à Grande Canarie et a demandé si quelqu'un avait quelque chose à déclarer.

M. Juan José Rodriguez a indiqué qu'il était également d'accord pour que les réunions se tiennent à Grande Canarie.

M. David Pavón a déclaré que l'Assemblée générale de septembre 2025 se tiendrait à Grande Canarie et a demandé s'il y avait d'autres commentaires sur le plan de travail.

Mme Margo Angibaud a indiqué qu'en lisant rapidement le plan de travail, elle ne trouvait aucune mention des groupes de réflexion dans les groupes de travail, notamment sur la définition de la pêche artisanale, qu'elle considère comme importante pour le CCRUP, et qu'ils devraient peut-être être inclus dans le document. Pour le groupe de travail sur la pêche d'espèces pélagiques, elle a souligné trois points qui devraient être abordés plus largement, y compris l'inclusion de protocoles et de bonnes pratiques pour les captures accidentelles. Un autre point important qu'elle souhaiterait voir dans le plan

de travail concerne une discussion sur les techniques de pêche dans les RUP et la recommandation sur le quota de thon, en vue de défendre les pêcheurs artisanaux. Mme Margo Angibaud a également mentionné la nécessité de discuter de certaines expressions utilisées, telles que « frais et originaire des RUP ».

Madame la Secrétaire générale a déclaré que le Comité exécutif était souverain quant aux intentions du groupe de travail sur la pêche d'espèces pélagiques, soulignant que les groupes de travail n'étaient pas autonomes et dépendaient du Comité exécutif. En cas de volonté de modifier un point approuvé par le groupe de travail, le Comité exécutif est compétent. En ce qui concerne les expressions « frais et originaire des RUP », elle a indiqué que cette phrase avait fait l'objet d'un vote à plusieurs reprises, la dernière version étant celle qui a été approuvée.

Mme Mercedes Garcia a indiqué qu'elle n'était pas certaine que tout le monde ait la même vision de ce qu'est un plan de travail. Selon elle, un plan de travail est une déclaration d'intention à présenter à la Commission européenne afin d'obtenir un financement ; il s'agit de propositions de travail et non de recommandations en tant que telles. Elle s'est interrogée sur la nécessité d'une formulation précise, suggérant qu'une approche plus souple pourrait être plus utile. Mme Mercedes Garcia a souligné que l'accent devait être mis sur la correction de formulations déjà définies, plutôt que discuter des mots à utiliser, puisque cette question sera traitée lors de la rédaction des recommandations.

M. David Pavón a exprimé ses remerciements et son accord avec Mme Mercedes Garcia. Il a souligné que le CCRUP n'était pas limité aux recommandations figurant dans le plan de travail, le Comité exécutif pouvant aller plus loin. Il a ainsi proposé une formulation plus générale qui laisse de la place à ce qui devrait être accompli, permettant au groupe de travail de développer ses idées à l'avenir. Par ailleurs, même s'il y a des décisions qui ont déjà été discutées et votées, il respectera, en tant que membre du Comité exécutif, les décisions du groupe de travail, qui est souverain, à moins que le Comité ne décèle des inexactitudes.

M. Juan José Rodriguez a déclaré qu'il n'était pas logique que les propositions présentées par le groupe de travail soient modifiées par des personnes extérieures à celui-ci. Le

groupe de travail a assuré ses fonctions et s'il a voté en faveur d'un point particulier, cette décision doit être maintenue.

Mme Mercedes Garcia a déclaré qu'en tant que membres du Comité exécutif, s'ils souhaitent participer, ils pouvaient le faire, rappelant que cette question avait déjà été débattue lors de réunions précédentes. Si le Comité exécutif suggère des modifications aux propositions du groupe de travail, celles-ci sont adressées au groupe pour approbation. Cela peut être inconfortable, mais c'est un droit du Comité exécutif.

Mme Margot Angibaud a déclaré que son objectif était d'élargir les propositions du plan de travail, en veillant à ce qu'aucune idée des membres des groupes ne soit mise de côté, mais au contraire élargie. Elle a défendu le fait que le plan devait être suffisamment flexible pour permettre des modifications, si nécessaire. Elle a également indiqué qu'elle n'avait pas reçu de commentaires sur la définition de la pêche artisanale et la planification de l'espace maritime et a souhaité savoir si la participation était volontaire.

Madame la Secrétaire générale a mentionné qu'en ce qui concerne les groupes de réflexion, l'intention était de finaliser avant la fin de la période 2023/24 les questions du concept de pêche artisanale dans les RUP et de la planification de l'espace maritime, dont les recommandations sont déjà en cours d'élaboration. Bien qu'ils n'aient pas proposé de prolonger ces groupes, cela n'empêche pas qu'ils puissent être discutés ultérieurement, si nécessaire. Elle a indiqué qu'au cours de la cinquième année, ils avaient été trop ambitieux en matière de volume de travail, ce qui a entraîné des retards et des plaintes de la part des membres, qui ont reçu de nombreuses propositions à approuver en même temps. Pour la sixième année, ils ont proposé de ne pas inclure les groupes de réflexion, ce qui permet de créer un groupe de réflexion si les membres l'estiment nécessaire et de continuer à travailler avec le groupe précédent. Il existe une marge financière pour traiter ces questions et elles n'ont pas été oubliées. En ce qui concerne les plans de travail, Madame la Secrétaire générale a suggéré que, dans les années à venir, la partie relative à la rédaction de recommandations soit supprimée et que seul le débat soit conservé, justifiant ainsi que le plan reste ouvert. Elle a rappelé que s'ils ne se conformaient pas au plan proposé, ils devraient dûment le justifier, sous peine de perdre 50 % du financement de la Commission européenne. Madame la Secrétaire générale a dit espérer que les

membres collaboreraient activement à toutes les recommandations, compte tenu de la lourde charge de travail.

M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*) a indiqué que Madame la Secrétaire générale avait déjà résumé les points à mentionner et que les plans de travail devraient aborder des questions structurelles pour la réflexion et le débat, susceptibles de déboucher sur des recommandations à adresser à la Commission. Selon lui, les propositions des groupes de

travail doivent être considérées comme stratégiques. Le Comité exécutif peut intervenir sur des questions de détail et de formulation, mais la remise en cause du travail du groupe de travail pourrait vider la réflexion du groupe de sa substance et lui faire perdre toute autorité. Il a corroboré les préoccupations exprimées, en soulignant les problèmes majeurs du secteur de la pêche et le manque de réflexion sur des questions décisives, notamment dans sa relation avec l'environnement. M. João Delgado a estimé que les plans de travail devaient inclure des questions structurantes et qu'il appartenait aux groupes de travail d'explorer de manière proactive ces préoccupations afin de générer de la substance et des recommandations. Il a remercié tous les participants pour leur présence à la réunion, déclarant que le CCRUP entrait dans une phase plus productive, et a salué le travail de l'équipe du secrétariat. Il a également considéré que l'entrée d'une organisation de Saint-Martin était fondamentale et a estimé qu'un bon travail avait été accompli.

M. David Pavón a déclaré qu'il semblait y avoir un dénominateur commun entre les avis et qu'il ne fallait pas tant s'engager sur le mot « recommandation », mais plutôt sur celui de « débat », qui pourrait éventuellement déboucher sur une recommandation. Il a convenu que le plan de travail ne devait être qu'une base structurelle, permettant un développement plus approprié. Il a proposé d'essayer d'approuver le plan tel qu'il est, sans limitations pour l'avenir, en suggérant d'inclure le terme « débat » et « recommandation éventuelle » à la place de « recommandation » avant de passer au vote.

Le plan de travail a été approuvé à la majorité.

Résumé :

Le plan de travail 2024/25 a été approuvé à la majorité, avec une abstention.

Les réunions de l'Assemblée générale et des groupes de travail en septembre 2025 se tiendront sur l'île de Grande Canarie.

4. Débat et approbation d'une modification du montant du remboursement des frais d'hébergement

M. David Pavón a indiqué que, dans le cadre de cette modification, il était proposé d'augmenter l'indemnité de logement de 17,00 euros par nuit. Jusqu'à présent, le montant était de 120,00 euros et il passerait ainsi à 137,00 euros.

M. Jorge Gonçalves (*Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores*) a déclaré qu'ils rencontraient de grandes difficultés pour se déplacer, qui les amènent à voyager toute une journée pour assister à une réunion qui ne dure parfois qu'une demi-journée. Il s'est interrogé sur la possibilité de revoir l'indemnité journalière, car bien qu'ils voyagent pendant toute une journée, ils ne sont indemnisés que pour une demi-journée. Il a également évoqué les difficultés d'accès aux îles en raison des tarifs aériens. Il a par ailleurs pleinement approuvé l'augmentation de la valeur de l'indemnité de logement, les prix ayant également augmenté.

M. David Pavón a indiqué que la question soulevée par M. Jorge Gonçalves était différente et qu'elle pourrait être examinée à l'avenir. Il a souligné que ce que M. Jorge Gonçalves avait mentionné se référait à la nécessité d'être présent pendant une journée entière, en cumulant les dépenses correspondantes, bien que la réunion ne dure qu'une demi-journée.

En ce qui concerne l'indemnité d'hébergement, Madame la Secrétaire générale a indiqué que tous les membres se rendant à des réunions avaient droit à une nuit supplémentaire, en dehors du lieu de la réunion, s'ils ne pouvaient atteindre leur destination dans la journée pour des raisons de voyage. Il suffit pour cela de remplir un formulaire séparé pour demander cette nuit supplémentaire. Le remboursement est

effectué en novembre, à la fin de l'année du CCRUP. Elle a déclaré que si peu d'organisations adoptaient cette pratique, elle était prévue dans le règlement intérieur.

M. Léonard Ragnauth (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane) a déclaré qu'ils n'allaient pas modifier le règlement intérieur concernant les remboursements d'indemnités journalières pour le moment, mais qu'il serait possible de réexaminer cette question ultérieurement. Il a souligné qu'en raison de la distance entre les RUP et l'Europe, les déplacements étaient limités à un vol par jour. Par conséquent, lorsqu'une réunion est prévue, il est nécessaire de quitter son domicile deux jours à l'avance. Il est donc indispensable de réserver une nuit d'hôtel supplémentaire à l'aller et une autre au retour, soit deux nuits supplémentaires.

Madame la Secrétaire générale a réaffirmé que la question de la nuit supplémentaire était déjà prévue dans le règlement de remboursement et qu'il suffisait d'envoyer un formulaire pour demander le remboursement de cet hébergement. Elle a rappelé que lors des réunions, comme celle qui s'est tenue à Paris en mars 2023, chaque déjeuner avait coûté 44,00 euros, bien qu'en moyenne, seuls 10 des 20 inscrits en avaient profité, entraînant des coûts élevés pour le CCRUP et du gaspillage alimentaire. Madame la Secrétaire générale a souligné que le secrétariat tenait toujours compte des dépenses des membres et que, dans les régions ultrapériphériques, ils essayaient d'obtenir des gouvernements régionaux qu'ils prennent en charge les repas. Elle a souligné les efforts du secrétariat pour aider à couvrir l'ensemble des frais de déplacement afin que les membres puissent participer aux réunions sans frais supplémentaires.

M. João Delgado a déclaré que la discussion était pertinente. Toutes les organisations n'ont pas la même capacité financière et certaines d'entre elles peuvent rencontrer des difficultés à faire face à certaines dépenses. Par ailleurs, il a souligné l'importance des principes éthiques dans l'utilisation de l'argent public, en insistant sur le fait que l'essentiel était de s'assurer que personne ne soit avantagé ou désavantagé.

Mme Mercedes Garcia a exprimé des remerciements pour les efforts visant à augmenter le montant de l'indemnité de la nuit d'hôtel, tout en précisant qu'elle ne séjournait pas à l'hôtel pendant les réunions. Elle a approuvé le montant actuel de l'indemnité journalière et a suggéré de procéder à un vote en cas de consensus.

Résumé :

Il a été approuvé à la majorité de modifier le montant du remboursement de l'hébergement à 137,00 euros par nuit. Après approbation par l'Assemblée générale, cette modification sera publiée sur le site Internet.

5. Débat et approbation du supplément annuel de remboursement des frais de voyage

M. David Pavón a demandé à Madame la Secrétaire générale de partager le tableau des frais de voyage, en réaffirmant que, comme convenu précédemment, il serait ajusté annuellement, y compris les montants et les lieux des réunions, qui pour 2024/25 se tiendront à Madrid et à Grande Canarie.

M. Jorge Gonçalves a constaté que le coût des voyages aux Açores et à Madère était le même et s'est demandé s'il y avait une raison spécifique à cette égalité, étant donné que Madère est beaucoup plus proche des Canaries.

Madame la Secrétaire générale a affirmé que c'était le cas depuis le début et a demandé si Madère avait des vols directs à destination des Canaries.

M. Pavón a répondu par l'affirmative : il y a des vols directs, mais pas tous les jours.

Mme Mercedes Garcia a indiqué que les vols directs étaient parfois plus chers que les vols passant par le continent, par exemple par Lisbonne.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que les Canaries bénéficiaient d'aides de l'État pour les voyages et que Madère et les Açores bénéficiaient également d'une telle aide.

M. David Pavón a précisé qu'il existait des vols directs des Açores et de Madère à destination de Grande Canarie, ce qui garantit des conditions équitables. Il a approuvé.

Résumé : le supplément annuel pour le remboursement des frais de voyage présenté a été approuvé à la majorité. Après approbation par l'Assemblée générale, il sera publié sur le site Internet.

6. Débat et approbation du budget annuel 2024/25

Madame la Secrétaire générale a partagé sur l'écran les données relatives au budget annuel, en précisant que le montant était le même que celui de l'année précédente, reflétant l'inflation autorisée d'environ 2 %. Quant aux recettes provenant des cotisations, elles s'élevaient à 22 750,00 euros l'année précédente et s'élèvent à 21 450,00 euros cette année (à ce jour). Les États membres se sont engagés à financer 12 000,00 euros chacun, pour un total de 36 000,00 euros. Les principales dépenses sont liées à la traduction et à l'interprétation. Il y a eu une augmentation significative des coûts d'interprétation au début de l'année, ce qui a été reflété dans le budget de l'année prochaine. Considérant que l'interprétation est fondamentale pour la communication au sein du CCRUP et le fait que des membres portugais se soient plaints du manque de clarté des discussions, il a été décidé de confier les services d'interprétation à *Absolute Translations*, en raison de leur insatisfaction à l'égard de la société précédente, *Oncall*. À plusieurs reprises, cette dernière n'a pas été capable d'interpréter correctement le portugais, provoquant des retards dans la rédaction des procès-verbaux et des incompréhensions relatives au contenu de la part des membres. Par ailleurs, Madame la Secrétaire générale a également mentionné la nécessité de procéder à un audit opérationnel, qui est imposé tous les cinq ans par la Commission européenne et coûterait entre 12 000 et 15 000 euros. Elle a également indiqué que si Mme Laura Jordão poursuivait son travail au secrétariat, il serait envisagé de réaliser une étude sur la socio-économie des communautés de pêcheurs dans les RUP.

Résumé :

Le budget annuel pour 2024/25 a été approuvé à la majorité, avec une abstention.

7. Autres questions

M. David Pavón a rappelé que le voyage pour les réunions en Guyane était imminent et a souligné l'importance de ne pas oublier le vaccin contre la fièvre jaune.

M. Léonard Ragnauth a souhaité évoquer la question du vaccin, en précisant que la Guyane était le seul endroit d'Europe où la fièvre jaune était présente. Par conséquent, la seule exigence pour les touristes et les visiteurs est d'avoir reçu ce vaccin.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que la seule procédure qui n'avait pas encore été discutée était celle du vote écrit. Toutefois, la méthode actuelle, gérée par le secrétariat, est déjà connue et fonctionne bien. Elle a estimé que depuis qu'ils avaient commencé à identifier les membres qui ont voté pour et contre, les membres se sentaient plus confiants dans le processus, car auparavant, les votes étaient confidentiels pour éviter les conflits, mais cela entraînait souvent des malentendus internes. Elle a indiqué que de nombreux membres questionnaient la méthode de vote pour les élections et que celle-ci était basée sur la réunion tenue il y a cinq ans, où chaque membre avait voté pour les organisations de son pays (les Portugais ont voté pour les membres portugais, les Français pour les membres français et les Espagnols pour les membres espagnols), le vote ayant ensuite été validé par l'Assemblée générale. Cette méthode a été utilisée et approuvée lors de la dernière élection. Enfin, Madame la Secrétaire générale a souligné l'importance d'envisager une délégation de vote en Guyane, car il peut y avoir des problèmes techniques empêchant la connexion avec un membre à distance, auquel cas il serait nécessaire de savoir qui recevra la délégation de vote, en cas de besoin.

M. Leonard Ragnauth a déclaré que réfléchir à l'avance aux délégations de vote était une excellente idée.

Mme Mercedes Garcia a déclaré qu'elle avait un doute, car elle ne faisait pas partie du groupe sur les espèces pélagiques, mais que son association avait décidé qu'elle le rejoindrait l'année prochaine. Par conséquent, elle ne donnera pas son avis sur le plan du groupe de travail sur la pêche d'espèces pélagique pour le moment, bien qu'elle doive travailler sur ce même plan l'année prochaine. Elle a noté que certaines personnes voteraient en Guyane sans payer la cotisation pour l'année prochaine, ce qu'elle a jugé incongru. Elle en a profité pour remercier la Guyane pour l'organisation des réunions et pour le soutien apporté aux membres en termes de repas et de transferts.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que Mme Mercedes Garcia avait déjà

abordé la situation et qu'elle était d'accord avec elle en termes de représentation. Elle a reconnu que toutes les règles ont des aspects positifs et négatifs et qu'il était possible de créer une nouvelle règle si l'on en décidait ainsi. Elle a souligné que si les points du plan de travail étaient complets et permettaient les discussions, cela faciliterait la participation des membres l'année suivante.

M. Jorge Gonçalves a déclaré que l'*Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores* reconnaissait et remerciait sincèrement le secrétariat pour ses efforts et son travail.

L'association est consciente de l'engagement nécessaire pour garantir non seulement les recommandations, mais également tout ce qui est fondamental pour le développement du travail du CCRUP.

Madame la Secrétaire générale a remercié M. Jorge Gonçalves pour ses éloges.

Résumé :

Le budget de la sixième année a été approuvé à l'unanimité.

M. David Pavón a remercié les participants pour leur présence et, n'ayant plus d'autres questions à traiter, a levé la séance.

Conclusions/Recommandations

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités.